

**OBSERVATOIRE DES PAYSAGES DE LA CHARTE
DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR**

Fiche de site

Nom du site :

Commune	Entraunes
Lieu-dit	Col de la Cayolle
Coordonnées GPS	Non indiquées
Altitude	Non indiquée

Références photographiques :

Type d'appareil	D7100 + 16-85 DX 3,5-5,6
Distance focale	16 mm
Ouverture/diaphragme	F11
Hauteur de l'appareil / au sol	?
Point de repères spécifiques :	(cf. photo) Gros rocher au dessus du parking entrée haute
Date de prise de vue : jours +/- 10 jours	(1)08/08/13 – (2)12/08/16 – (3)16/08/19 – (4)17/08/20 - (5)17/08/21
Heure : heure +/- 1 heure	(1)15h45 – (2)15h45 – (3)15h15 – (4)9h45 – (5)9h45





Tableau de suivi et d'analyse de la prise de vue

Objectif /Orientation	Critères à suivre

Réflexion préparatoire à la tournée Eric dans le secteur du Haut Var :

Col de la Cayolle

Objectif IV : Garder l'aspect naturel des paysages - cols, gorges, grands vallons, lacs, forêts monumentales, sommets – les protéger contre l'artificialisation et conserver l'esprit des lieux	Question évaluative : Les cibles paysagères du coeur sont-elles préservées de l'artificialisation ?
Critères à suivre sur la prise de vue : - aspect naturel et préservé : pas de signalétique, pas de construction, largeur de l'emprise, intégration des parkings, parking ou stationnement sauvages ... – mise en valeur des éléments historiques ou culturel : gardes corps, ouvrages d'art, intégration du tracé dans le relief	
Indication pour le positionnement de la photo : vue plongeante ou vue en enfilade démontrant conservation de la largeur de la route + ouvrage d'art + garde corps coté 04	
Fréquence de prise de vue : 1 fois par an – entre 15/07 et 15/08	

Barels

Objectif VI : Maintenir en état et restaurer	Question évaluative : Les restanques et les
--	---

ponctuellement les paysages construits	canaux aux abords des villages et des hameaux sont-ils entretenus et restaurés ?
Critères à suivre sur la prise de vue : Suivre l'évolution de l'entretien des restanques – canaux d'irrigation - pré remis en fauche	
Indication pour le positionnement de la photo : RAS	

Objectif XVII : Protéger et sauvegarder le patrimoine bâti	Question évaluative : L'état de conservation du patrimoine bâti dans le coeur s'est-il amélioré ?
Critères à suivre sur la prise de vue : Villages et hameaux : respect du cachet architectural par rapport aux maisons existantes. Qualité générale du hameau	
Avis : site à ne pas suivre pour les raisons suivantes : - éloignement du site - contentieux avec M Bigatti	

Alpage de Sanguinière

Objectif VIII : Assurer un usage équilibré des landes et pelouses d'alpage et préserver les pelouses sèches sur calcaire	Question évaluative : Les pratiques pastorales favorables à l'équilibre de ces milieux sont-elles en progression ?
Critères à suivre sur la prise de vue : - évolution des surfaces embroussaillées, - évolution des surfaces à forte pression pastorale,	
Indication pour le positionnement de la photo : Voir prise de vue des photos anciennes Vision générale de l'alpage permettant de caractériser la pratique raisonnée : charge du troupeaux, consommations, saison de pâturage. Ne pas être trop éloigné du site de prise de vue.	
Fréquence de prise de vue : 1 ou 2 fois par an ?	

Lacs des Sagnes et de l'Estrop

Objectif XI : Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine	Question évaluative : La continuité et la qualité de la trame bleue sont-elles respectées ?
Critères à suivre sur la prise de vue : non applicable pour les lacs	
Indication pour le positionnement de la photo : RAS	
Avis : site à ne pas suivre pour les raisons suivantes : - éloignement du site - prise de vue sans plus value	

Les Amignons – Les Launes

Orientation 1 : Prendre soin des paysages Mesure 3 : Maintenir les paysages ouverts en vallée	Question évaluative : Les cibles paysagères de l'aire d'adhésion ont-elles été préservées ?
--	---

Critères à suivre sur la prise de vue : - évolution des espaces ouverts, - entretien des espaces ouverts	
Indication pour le positionnement de la photo : Vision générale des prés de fauche	
Fréquence de prise de vue : 1 fois par an - automne pour jeu de couleurs et bonne visualisation des haies	
Orientation 2 : Préserver les milieux naturels et les espèces - Mesure 12 : Soutenir les initiatives de tiers visant à préserver la biodiversité sur le territoire	Question évaluative : La diversité des milieux naturels et les continuités écologiques ont-elles été conservées à l'échelle du territoire ?
Critères à suivre sur la prise de vue : maintien en état des haies et du paysage de bocage	
Indication pour le positionnement de la photo : Vision générale du bocage	
Fréquence de prise de vue : 1 fois par an - automne pour jeu de couleurs et bonne visualisation des haies	
Orientation 5 : Favoriser une agriculture viable, reconnue, à plus forte valeur ajoutée et qui maintienne la biodiversité et les paysages Mesure 27 : Préserver les terres agricoles et améliorer les infrastructures agropastorales	Question évaluative : Le secteur agricole a-t-il contribué au maintien de la biodiversité et des paysages ?
Critères à suivre sur la prise de vue : - restauration, entretien et création d'infrastructures - conservation et préservation des terres agricoles : mitage	
Indication pour le positionnement de la photo : Vision générale du bocage permettant de suivre l'évolution de l'urbanisation sur l'espace agricole : extension des hameaux – habitats isolés	
Fréquence de prise de vue : 1 fois par an - automne pour jeu de couleurs et bonne visualisation des haies	
Autre remarque : prise de vue du village d'Entraunes et de son espace agricole concourant aussi à l'illustration de cette mesure	

Col de l'Espaul

Orientation 4 : Promouvoir un tourisme durable pour un territoire et des hommes Mesure 18 : Mettre en scène les patrimoines naturels et culturels	Question évaluative : Le parc national du Mercantour est-il identifié comme une destination de tourisme durable à l'échelle locale, régionale et internationale ?
Critères à suivre sur la prise de vue : - évolution de l'aménagement du col : aire de stationnement + sentier + signalétique - évolution de la fréquentation de l'aire de stationnement	
Indication pour le positionnement de la photo : Vue plongeante permettant de visualiser le col, le stationnement, les aménagements réalisés	
Fréquence de prise de vue : 1 fois par an – entre 15/07 et 15/08	

